

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Pas d'arc-en-ciel sur Tunis

Tristan Deslogis

École des avocats de Montpellier

Enculé. Sodomite. Pédé.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il est un jeune Tunisien que l'on préfère parfois appeler par ces noms plutôt que par son prénom. Avant d'évoquer son histoire personnelle, quelques mots.

Je ne suis pas ici pour rappeler des évidences. Des généralités. Je ne suis pas ici pour rappeler que l'homophobie quotidienne existe encore - qu'elle soit physique ou psychologique. Je ne suis pas ici pour rappeler qu'il y a encore sept États dans lesquels le crime d'homosexualité est encore, à ce jour, passible de la peine de mort et qu'il faut arrêter de taire leur nom. Afghanistan. Arabie saoudite. Iran. Mauritanie. Nigeria. Soudan. Yémen. Et dans ces sept États, ne sont pas prises en compte les exécutions publiques, les lapidations, les écartèlements menés en Irak et en Syrie. Ne sont pas prises en compte les exécutions en Tchétchénie qui sont bel et bien réelles même si le leader tchéchéne affirme pourtant qu'il n'y a pas d'homosexualité sur son territoire. Ne sont pas non plus prises en compte les chasses aux homosexuels pour incitation à la débauche en Égypte. Des emprisonnements pour des raisons dites « morales ».

Plus que sept États, il y en a encore soixante-douze en totalité qui font de l'homosexualité un crime. Un crime pour aimer différemment de la majorité ou du dogme. Un crime pour ne pas être dans la supposée normalité parce qu'on considère encore dans ces pays-là qu'il y a une normalité dans le choix de ses partenaires amoureux ou sexuels. Un crime pour avoir osé prendre une once de liberté dans sa vie privée.

Ces violations de nos valeurs universelles sont, disons-le, dictées par des idées religieuses qui ne présentent d'intérêt que pour ceux qui ont choisi la facilité de s'y soumettre. Derrière ces propos qui peuvent sembler abstraits, il est des histoires individuelles - personnelles - qui nous témoignent, hélas chaque jour, qu'il s'agit bien d'une réalité.

Si je suis ici devant vous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est pour vous parler, à cette tribune, d'un homme qui l'a bien connue cette réalité-là, cette barbarie-là. Il l'a connue en Tunisie. Cet homme, c'est Hedi Sahly.

Hedi Sahly est un Tunisien. Il est gay. Aujourd'hui, il est réfugié politique en France parce que son homosexualité l'a enfermé dans un calvaire quotidien. Hedi Sahly, c'était un étudiant à la faculté de droit de Tunis. Un étudiant qui réussit. Un étudiant qui s'investit. Il a du talent. Des convictions. Hedi Sahly suit des cours avec un professeur, un avocat connu et reconnu. Lui-même veut devenir avocat. *« Tant que je serai examinateur du concours, vous ne serez jamais avocat. On n'a nullement besoin de personnes comme vous. Vous allez salir la profession. »* Ce sont les propos que cet avocat reconnu a tenus à Hedi Sahly. Alors voilà, si l'on en croit ce professeur, il n'y a pas de gays parmi les avocats tunisiens. Il ne doit pas y en avoir. Comment pourrait-il en être autrement si l'on veut que la profession d'avocat en Tunisie soit pure ? Pure. Triste vocable.

L'idéologie homophobe n'a rien à envier à celles qui ont conduit l'homme à ses heures les plus sombres. Mort pour aimer. Mort pour être, paraît-il, différent. À chaque instant, il nous faut la combattre cette idéologie, la dénoncer. Parce que nous, avocats, élèves avocats, citoyens, nous ne pouvons pas accepter que, en Tunisie, un homme qui souhaite intégrer une profession dont le serment tunisien comporte pourtant l'engagement d'exercer en toute probité et en tout honneur, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas accepter, à aucun moment, que cela lui soit refusé parce qu'il est homosexuel.

Voilà pourquoi j'ai voulu, aujourd'hui, plaider pour Hedi Sahly. Voilà pourquoi je dis que les avocats d'aujourd'hui et de demain doivent prendre la parole pour faire respecter effectivement des principes

universels. Celui de dignité de la personne humaine pourtant inscrit dans le préambule et à l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme à laquelle la Tunisie est partie.

Doit-on également rappeler à la faculté de droit de Tunis, aux étudiants et citoyens homophobes, que la Constitution tunisienne prévoit, en son article 23, que « *L'État protège la dignité de l'être humain* » et que l'homophobie constitue l'une des violations les plus importantes de ce principe fondamental ? Une violation qui témoigne d'une intolérance qui n'a de place que dans des esprits étriqués, superficiels et incomplets. En Tunisie, l'article 230 du Code pénal interdit toute relation homosexuelle pratiquée entre deux adultes consentants dans un lieu privé. C'est bien dans ces dispositions que réside le cœur du problème.

Question : Comment démontrer l'existence d'un acte sexuel entre deux personnes adultes et consentantes, surtout dans un lieu privé ?

Réponse : Perquisition du domicile et analyses physiques. Autrement dit, violation du droit au respect de sa vie privée et atteinte à l'intégrité physique et à la dignité de la personne humaine.

Question : Comment justifier que des méthodes archaïques, qualifiées d'inhumaines et dégradantes par le Comité contre la torture, comme l'examen anal, perdurent en Tunisie alors qu'elle s'est engagée à y mettre fin auprès de l'Organisation des nations unies ?

Réponse : (*silence*).

Alors voilà, pour l'instant, Hedi Sahly n'a d'autre choix que d'attendre. Attendre que les consciences de certains deviennent dignes, dignes de l'humanité.

Sur sa vie plus personnelle, j'aurais presque aimé pouvoir vous dire que Hedi Sahly s'est simplement fait insulter dans la rue par un passant. Mais ce n'est pas le cas. Qu'il ne s'est pas fait menacer, harcelé et frappé, deux à trois fois par jour. Qu'on ne lui a pas dit, lorsqu'il allait porter plainte au commissariat après une agression, que ses agresseurs auraient dû finir le travail et le tuer. Mais ce n'est pas le cas. Qu'on ne dit

plus à un homosexuel de baisser son pantalon devant des policiers et un médecin, de se pencher sur la table pour réaliser un test anal. Mais ce n'est pas le cas.

Au fond, je crois que Renaud avait raison. Il ne fait pas bon être pédé quand on est entouré d'enculés.

À nous de répéter, chaque fois que l'occasion se présente, que le droit fondamental au respect de l'intégrité physique est inhérent à chaque être humain, et qu'il est triste de devoir rappeler que les homosexuels en font partie. À nous d'éduquer les ignorants. De faire comprendre que l'homosexualité est un état et l'homophobie, une idée. L'état de la personne humaine est le contenu de sa dignité ; une idée n'a de contenu que si elle continue d'être véhiculée.

En Tunisie, Hedi Sahly attendait devant les policiers, devant ses professeurs, devant ses camarades de classe, il attendait que tout s'arrête...

Et nous, aujourd'hui, qu'attendons-nous ?